

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 437 879,65 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT ET MISE EN SERVICE DES PUIITS NOS 6 ET 7 ET TRAVAUX CONNEXES À LA STATION HÉLÈNE

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2023, le Règlement décrétant un emprunt de 1 437 879,65 \$ afin de financer les travaux de raccordement des puits nos 6 et 7 et travaux connexes à la station Hélène.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 16 mai 2023. Il a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 août 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne ce vingt-huitième (28^e) jour du mois d'août l'an deux mille vingt-trois (2023).



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière